

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**janvier 2018**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 janvier 2018, au moins 476 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET LA MILICE IMBONERAKURE</i> .....	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	7
<i>I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	7
<i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	8
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i> .....	8
<i>III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	8
<i>III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE OU REGLEMENT DE COMPTE</i> .....	9
<i>III.3. AUTRES FAITS RELEVES</i> .....	9
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	11

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- BSR** : *Bureau Spéciale de Recherche*
- CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*
- CPI** : *Cour Pénale Internationale*
- EAC** : *East African Community*
- ECOFO** : *Ecole Fondamentale*
- ETSK** : *Ecole Technique Secondaire de Kayanza*
- FNL** : *Front National de Libération*
- MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*
- SNR** : *Service National de Renseignement*
- UA** : *Union Africaine*
- UE** : *Union Européenne*
- UPRONA** : *Union pour le Progrès National*
- VBG** : *Violence Basée sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Ce rapport mensuel du mois de janvier 2018 est un condensé des bulletins hebdomadaires numéros 92, 93, 94 et 95.

Au cours de ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des cas de règlement de compte, cas de justice populaire et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 28 personnes ont été tuées dont 11 cadavres retrouvés, 3 portées disparues, 8 torturées, 257 arrêtées arbitrairement et 9 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

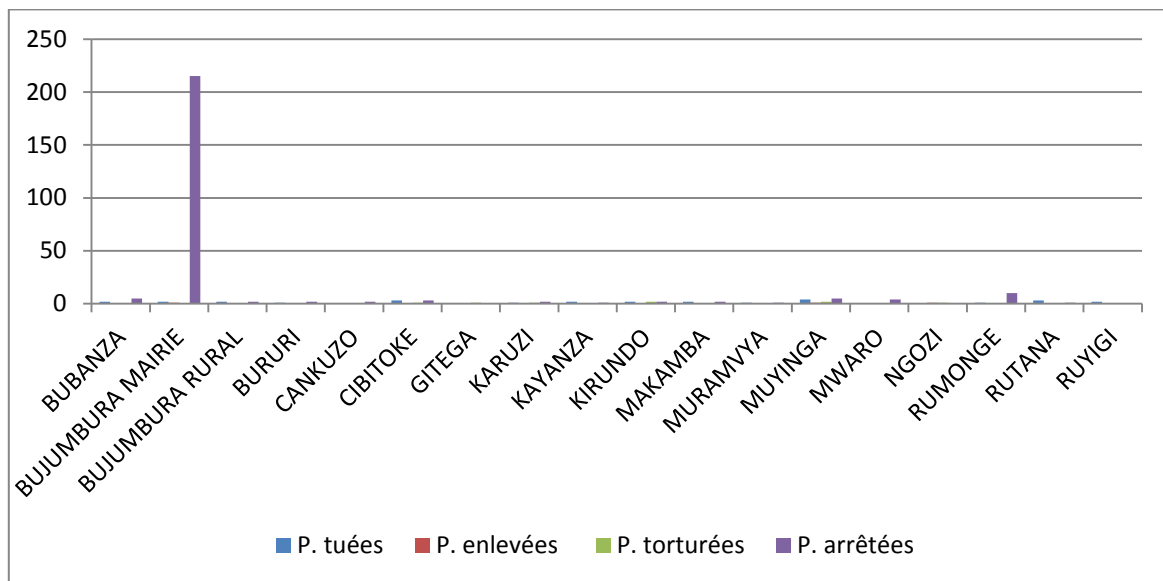
Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des administratifs.

Des actes d'intimidation, des discours de haine, des entraînements paramilitaires et des contributions forcées ont été relevés dans ce rapport.

Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije, FRODEBU ainsi que des activistes de la société civile.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

**Figure I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l’homme commises au Burundi au mois de janvier 2018**



Dans ce rapport du mois de janvier 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d’enlèvements, de tortures et d’arrestations arbitraires. La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 215 cas d’arrestations arbitraires surtout dans les quartiers dits contestataires du 3<sup>ème</sup> mandat du président Pierre Nkurunziza, surtout sur base des contrôles des cahiers de ménages.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Muyinga avec 4 cas suivie des provinces Cibitoke et Rutana avec 3 cas chacune.

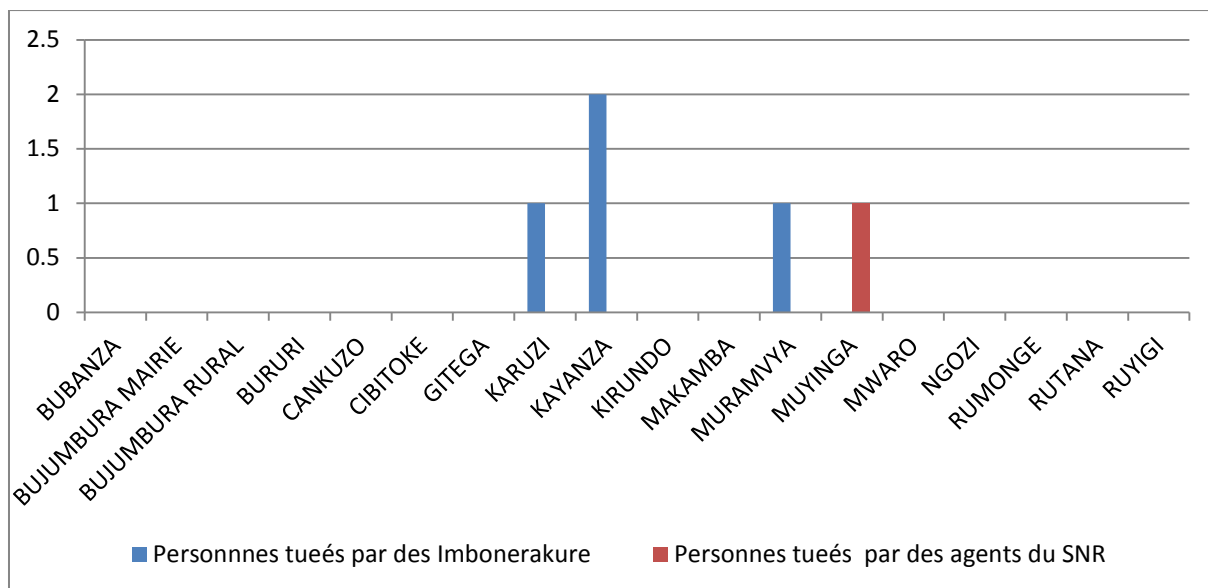
## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET LA MILICE IMBONERAKURE***

Dans ce rapport, les effectifs des personnes tuées ont été localisés en province de Kayanza avec 2 cas. Dans cette province, les auteurs présumés sont des Imbonerakure. Dans les provinces de Muramvya, Muyinga et Karuzi, 1 cas dans chacune des trois provinces a été enregistré dont les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure et des agents du SNR. Le graphique ci-dessous en est l’illustration :

**Fig II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers et des Imbonerakure**



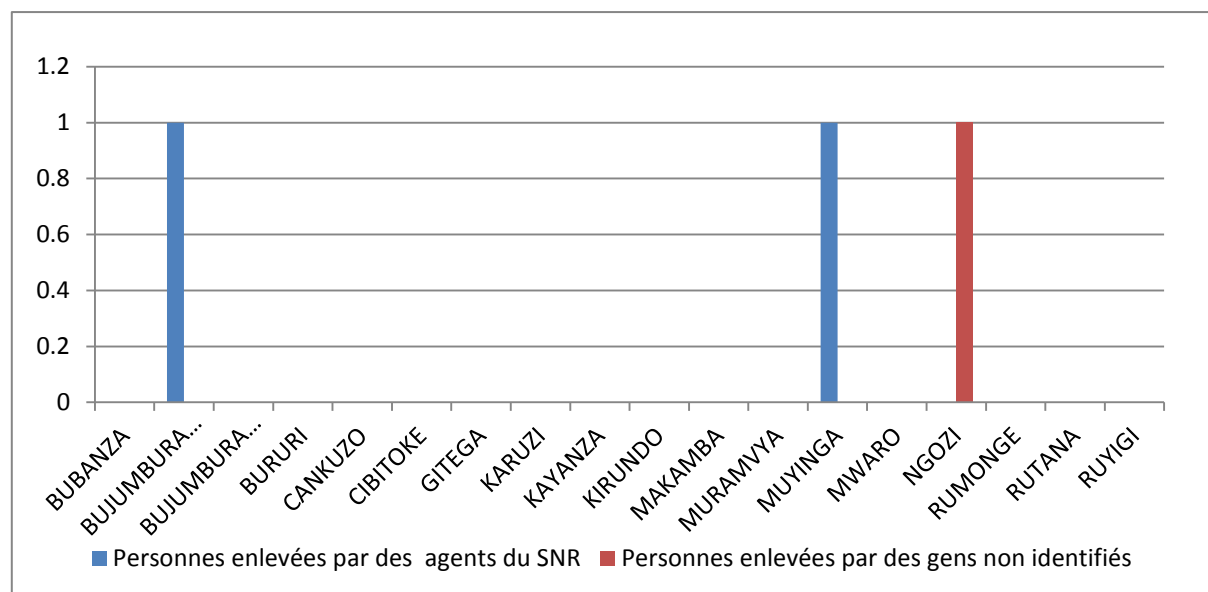
**I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

La ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Au cours de ce mois de janvier 2018, les provinces touchées sont celles de Bujumbura Mairie, Musinga et Ngozi avec 1 cas chacune.

Selon ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l’opposition.

Comme le graphique ci-dessous l’indique, sur le total des 3 personnes enlevées et/ou portées disparues, 2 l’ont été par des agents du SNR.

**Fig III : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues**

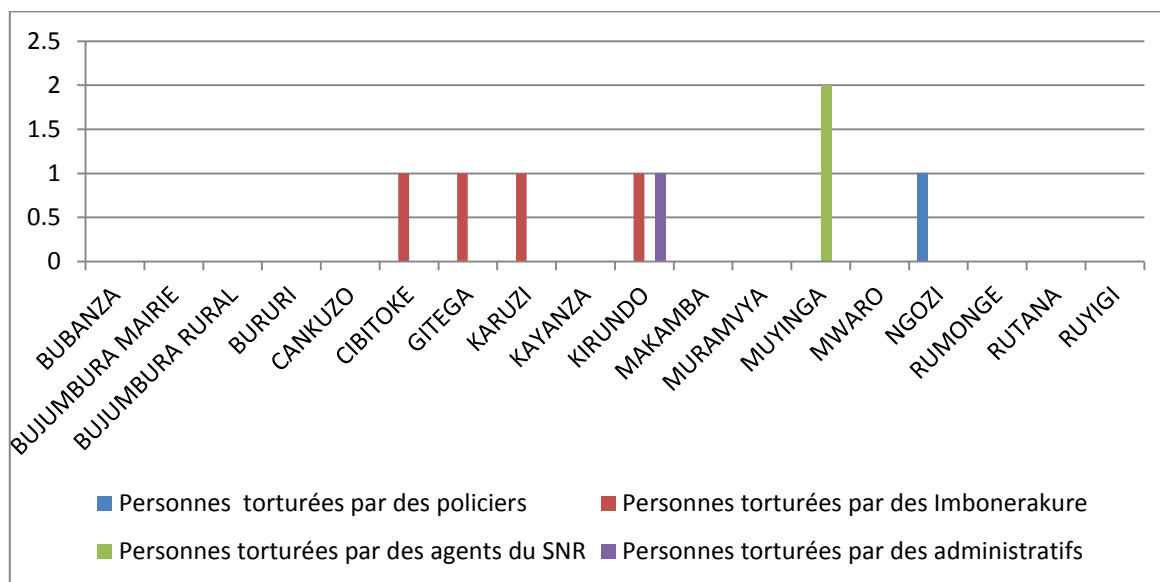


### ***I.3. DES PERSONNES TORTUREES***

Au cours de ce mois de janvier 2018, huit cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Muyinga et Kirundo viennent en tête avec 2 cas chacune.

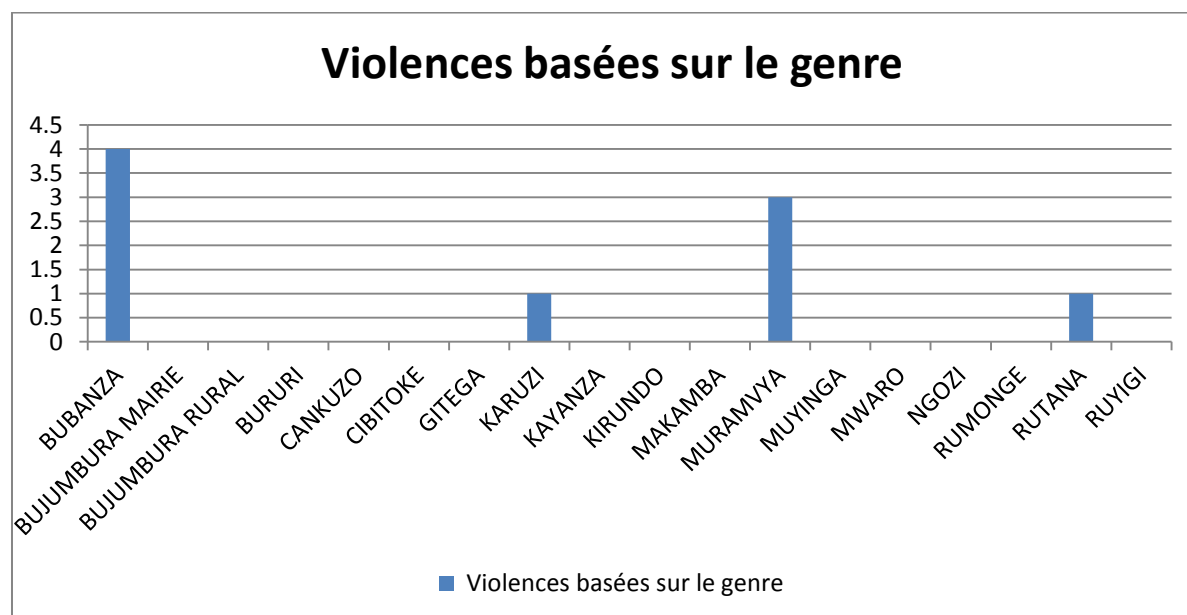
Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure, comme l'illustre le graphique suivant :

**Fig IV : Graphique des personnes torturées**



### ***I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Ce rapport relève 9 cas de violences basées sur le genre. Les provinces les plus touchées sont celles de Bubanza avec 4 cas et Muramvya avec 3 cas.



### ***I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

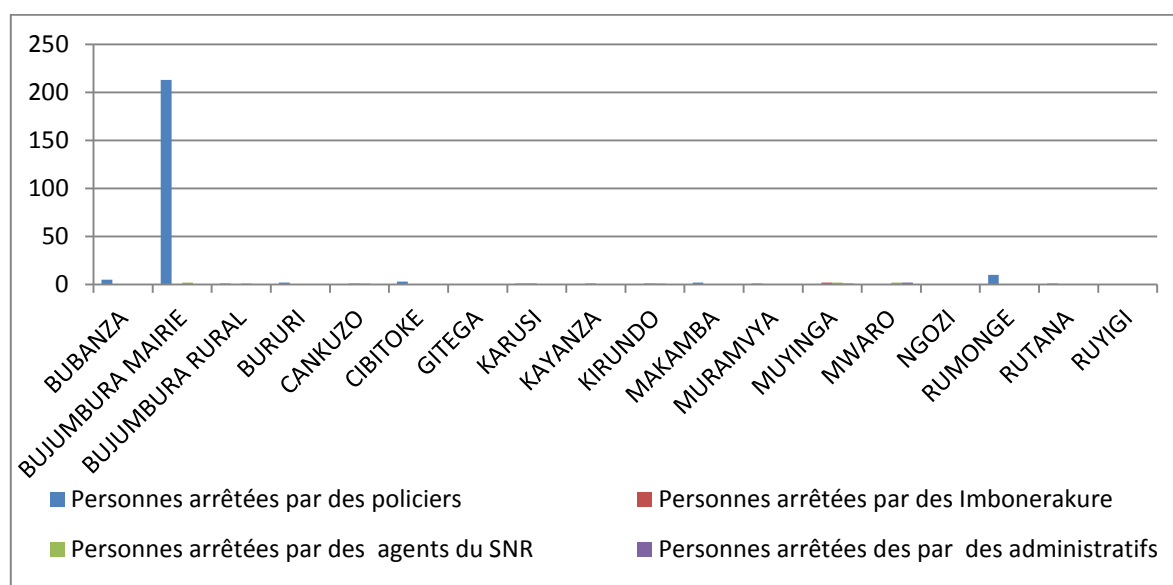
Au cours de ce mois de janvier 2018, la Ligue Iteka a enregistré 257 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Des éléments de la police sont les auteurs de la plupart de ces arrestations avec 239 cas.

La Mairie de Bujumbura a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 215 cas suivie par celle de Rumonge avec 10 cas.

La Ligue Iteka a relevé qu'en Mairie de Bujumbura, les quartiers dits contestataires du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, surtout la zone urbaine de Cibitoke et Buterere, ont été une cible privilégiée de ces arrestations. Il est à signaler qu'une habitude de rançonnement de la population est devenue monnaie courante dans ces zones. Des habitants sont arbitrairement arrêtés sous prétexte de contrôle des cahiers de ménages et sont pour la plupart des cas relâchés après avoir donné des rançons.

Egalement, une habitude similaire a été observée au centre-ville de Bujumbura où des policiers opèrent des rafles et conduisent les personnes arrêtées au BSR. Elles sont par la suite relâchées après avoir donné des rançons, souvent 10 000 fbu.

***Fig V : Graphique des personnes arrêtées***



### ***III. FAITS SECURITAIRES***

Dans ce rapport, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite à la justice populaire, au règlement de compte et d'autres faits relevés notamment des grenades retrouvées dans la nature, les actes d'intimidation et discours de haine sont enregistrés.

#### ***III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

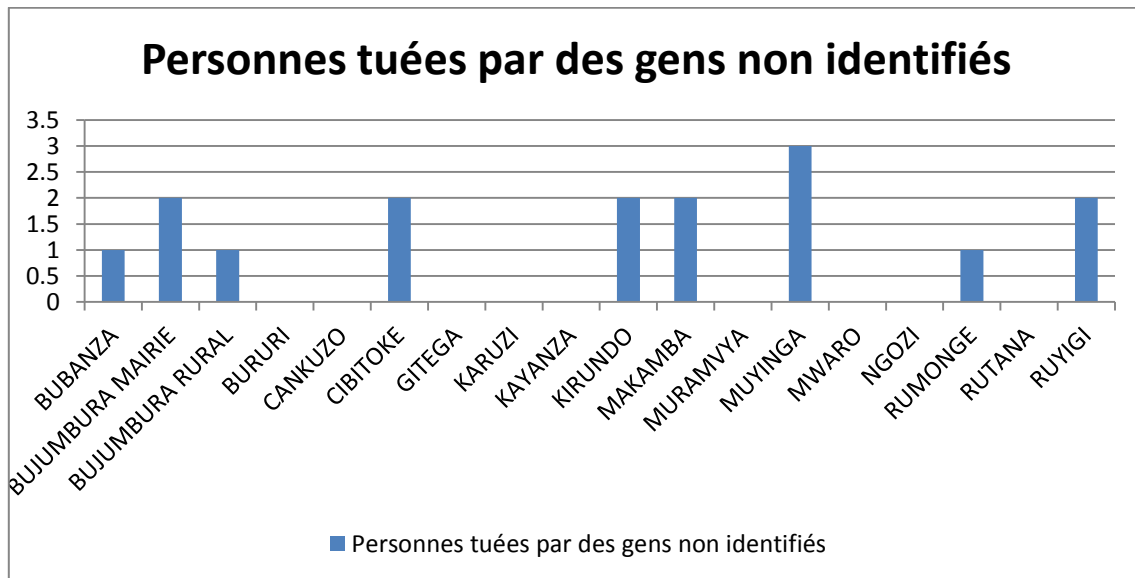
Au cours de ce mois de janvier 2018, seize cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 11 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les



rivières ou dans d'autres endroits. Certaines victimes présentaient des signes qu'elles ont été tuées.

Les provinces les plus frappées sont Muyinga avec 3 cas suivie de celle de Bujumbura Mairie, Cibitoke, Kirundo, Makamba et Ruyigi avec 2 cas chacune.

**Fig VI : Personnes tuées par des gens non identifiés**



### **III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE OU REGLEMENT DE COMPTE**

Trois cas de justice populaire et deux cas de règlement de compte ont été enregistrés dans ce rapport dans les provinces de Rutana, Bujumbura Rural et Bururi.

### **III.3. AUTRES FAITS RELEVES**

Dans ce rapport du mois de janvier 2018, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population et continuent à causer des ravages parmi la population.

En commune Rugombo, province Cibitoke un enfant âgé de 3 ans a été tué et deux autres grièvement blessés par une grenade ramassée dans la brousse.

Des entraînements militaires et l'introduction de la politique en milieu scolaire ont été relevés dans ce rapport. A titre d'exemple à l'ECOFO Bambo, commune Bugabira, province Kirundo, des élèves de la 6<sup>ème</sup> année sont entraînés par leur titulaire Jérémie Ndikumana et des Imbonerakure de cette colline frontalière du Rwanda et font des rondes nocturnes du vendredi et samedi en particulier tout près des maisons des opposants du pouvoir et des personnes réfugiées au Rwanda depuis 2015.

En province Kayanza, dans le cadre des enseignements civiques, le chef des Imbonerakure a rassemblé les élèves de l'ETSK au stade de Gatwaro. Il leur a dit que celui qui aime son pays

doit voter «OUI» lors du référendum pour la nouvelle constitution. Le représentant légal de cet établissement, Jimmy Ndayizeye, était présent lors de ce rassemblement.

Dans ce rapport, des actes de menaces et d'intimidations ont été signalés notamment en province Bururi, Makamba et Cankuzo.

En commune Matana de la province Bururi, des menaces ont été surtout dirigées contre des prêtres et des chrétiens de l'Eglise Catholique de Butwe.

Des discours de haine et d'intimidation ont été prononcés par des autorités en l'occurrence les gouverneurs des provinces Cankuzo et Makamba. Ces discours étaient en rapport avec le référendum pour le changement de la constitution de la République du Burundi.

Des contributions forcées sont demandées à la population de certaines provinces du pays notamment en province Ruyigi et Bururi. Ces contributions sont surtout destinées à la construction des permanences, des monuments du parti CNDD-FDD ou la contribution aux élections de 2020.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, FRODEBU, et UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que ceux de la société civile sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidations et discours de haine des hauts cadres du gouvernement et ceux du parti CNDD-FDD centrés sur le référendum de la révision de la constitution et des contributions forcées ont été relevés dans ce rapport.

Le règlement de compte et la justice populaire sont aussi une conséquence de l'impunité. La population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

##### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure et des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes des VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les rançons imposées aux personnes arbitrairement arrêtées.

##### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

### **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

### **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

### **F) A l'EAC**

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à saboter les efforts de la médiation ;
- Renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

### **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

### **H) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Références:

Bulletin hebdomadaire No 92:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-92.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 93:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-93.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 94:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-94.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 95:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/01/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-95.pdf>